



Lactel® lance L'Appel des Prés

Une nouvelle filière engagée en faveur de la bienveillance animale, de la qualité, et d'une meilleure rémunération des éleveurs

En septembre 2017, Lactel® a créé en partenariat avec une vingtaine d'éleveurs une nouvelle filière engagée : L'Appel des Prés.

Le lait L'Appel des Prés répond à une charte de qualité exigeante, pensée dans une démarche d'amélioration continue et reposant sur 3 piliers : la bienveillance envers les animaux, la qualité de leur alimentation, garantie sans OGM (< 0,9 %), ainsi que le respect de l'environnement.

Avec cette démarche, Lactel donne aux éleveurs la possibilité de s'engager dans une nouvelle filière de valorisation qui répond aux attentes de qualité des consommateurs et leur assure une meilleure rémunération (prime de 20 €/1 000 litres).

À ce jour, 24 éleveurs partenaires sont engagés avec Lactel® dans cette démarche. Il s'agit de fermes familiales à taille humaine (60 à 70 vaches en moyenne). L'ambition est de réaliser 10 millions de litres dans les deux années qui viennent.



UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ FONDÉE SUR 3 PILIERS

Bienveillance envers les animaux, qualité de l'alimentation des troupeaux et respect de l'environnement constituent les 3 grands piliers de la filière L'Appel des Prés, pour lesquels Lactel® a formalisé un cahier des charges exigeant.

UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ, SANS OGM (< 0,9 %)

Dans le cadre de la filière L'Appel des Prés, l'alimentation des animaux est étroitement encadrée et contrôlée. Ainsi, les vaches de la filière L'Appel des Prés sont nourries avec une alimentation de qualité, SANS OGM (< 0,9 %). Leur nourriture est constituée de plus de 60 % d'herbage en moyenne (herbe, foin, ensilage...) et est issue en grande partie de l'exploitation elle-même (80 % des fourrages produits localement au minimum). Pour équilibrer les rations, l'utilisation de graines de lin, de luzerne, de pois est encouragée.

Les éleveurs s'engagent à :

- Assurer à l'animal une alimentation variée et équilibrée qui intègre des sources végétales présentant un intérêt nutritionnel.
- Équilibrer les rations alimentaires selon les saisons afin de garantir une qualité nutritionnelle et organoleptique constante sur l'année.
- Garantir la traçabilité des différents types d'aliments comme de leur quantité et être capables de la justifier à tout moment.

LA BIENVEILLANCE ANIMALE AU CENTRE DE LA DÉMARCHE

Il s'agit d'un sujet majeur pour Lactel®, qui a choisi de renforcer cet aspect dans sa filière L'Appel des Prés, au sein de laquelle les vaches se trouvent au centre de toutes les attentions et sont élevées dans un cadre propice à leur bien-être et à leur santé.

Les exploitations sont implantées dans des campagnes bocagères et les animaux sont conduits au pré 200 jours par an pendant au moins 6 heures/jour, soit une durée parmi les plus élevées en Europe pour un lait conventionnel. Au sein des pâturages, les vaches bénéficient d'abris naturels pour se protéger et disposent d'eau à volonté. Quant à leur surface minimale de pâture, elle est de 10 ares par animal. Enfin, dans l'étable, chaque vache profite d'une logette paillée individuelle.

La charte prône également l'utilisation raisonnée des antibiotiques et renforce l'accent mis sur la prévention, afin de favoriser des conditions d'élevage saines.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT COMME INCONTOURNABLE

Le lait L'Appel des Prés est collecté dans des fermes sélectionnées situées en Mayenne et en Bretagne. Les éleveurs travaillent selon un modèle d'agriculture durable, les « 3 R » :

- Réduire : par exemple, limiter le volume des emballages, développer le vrac.
- Réutiliser : utiliser les effluents d'élevage pour fertiliser les pâturages.
- Recycler au maximum les déchets de l'exploitation.

L'exploitant agricole s'engage également à posséder au moins un équipement d'économie ou de production d'énergie (récupérateur de chaleur, éolienne, chauffe-eau solaire...) ou encore à limiter l'impact carbone de son activité et à le mesurer avec la réalisation du diagnostic CAP' 2ER.

UNE MEILLEURE RÉMUNÉRATION DES ÉLEVEURS ENGAGÉS

En s'engageant dans cette démarche, les éleveurs accèdent à une meilleure rémunération. Lactel® leur verse ainsi une prime de 10 € pour 1 000 litres pendant toute la durée de leur conversion, soit 6 mois, et une prime de 20 € pour 1 000 litres dès la 1^{re} collecte.



FILIÈRE ENGAGÉE

- ✓ LAIT DE PÂTURAGE (200 JOURS DE PÂTURAGE/AN)
- ✓ ISSU DE VACHES NOURRIES SANS OGM (<0.9%)
- ✓ MEILLEURE RÉMUNÉRATION DES ÉLEVEURS (+20€/1000L)

UNE DÉMARCHE CONTRÔLÉE ET CERTIFIÉE

Le lait L'Appel des Prés provient exclusivement d'exploitations respectant le mode de production défini dans un cahier des charges exigeant et spécifique. 100 % des éleveurs qui souhaitent s'engager dans la démarche sont audités par nos techniciens laitiers. Pour le contrôle du respect du cahier des charges, Lactel est engagé auprès de CERTIPAQ (organisme certificateur indépendant).

Cette nouvelle filière L'Appel des Prés s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

Lactel® est le leader du marché du lait avec 20,4 % de PDM en valeur (sur le total lait Longue Conservation)*. Depuis sa création en 1967, la marque étoffe son offre pour proposer aujourd'hui une large gamme de produits adaptés aux plaisirs et aux besoins de chacun. Pour cela, elle innove en permanence et a ainsi été la première à lancer la bouteille UHT de 1 L en 1990. La marque est également pionnière et n° 1 en France sur le lait bio, segment sur lequel elle s'est engagée depuis 25 ans, ainsi que sur celui du lait facile à digérer. Enfin, sur le segment des laits classiques, avec 12,6 % de PDM en valeur *, elle est également leader sur le lait enrichi en vitamine D.

* Panel cumul annuel mobile P3/2018

RELATIONS MÉDIAS LACTEL® : @FHCOM
42, rue des Jeûneurs - 75002 Paris
+33 1 55 34 24 24 - www.fhcom.net
claire.regnaut@fhcom.net - frederic.henry@fhcom.net